

Après plus de sept ans de guerre, et à la suite des accords d'Évian du 18 mars 1962, la France reconnaît le 3 juillet l'indépendance de l'Algérie, constituée jusqu'alors de départements français. La période qui s'ouvre pour les relations entre les deux rives de la Méditerranée est une des plus difficiles qui soient.

Transfert de souveraineté, construction d'un nouvel État, retour des prisonniers politiques dont Ahmed Ben Bella, entrée sur le territoire des troupes de l'ALN en Tunisie et du Maroc, sort de la minorité européenne à laquelle les exactions du FLN et de l'OAS laissent le choix entre la valise et le cercueil, règlements de comptes entre Algériens dont sont victimes ceux, nombreux qui ont pris parti pour la France : les problèmes sont immenses et souvent insolubles.

Pour la représenter dans le nouvel État indépendant, le général de Gaulle a fait le choix d'une personnalité depuis longtemps favorable à l'indépendance : l'ancien ministre Jean-Marcel Jeanneney.

Avec ses collaborateurs, il est la France en Algérie pendant ces six mois décisifs.

Cet ouvrage relate cette période, à travers les documents diplomatiques, réunis, introduits et annotés par Anne Liskenne. Il est enrichi aussi d'une préface écrite par Jean-Noël Jeanneney qui, jeune normalien, a la chance de voir naître l'Algérie indépendante.

On est par là même confronté à un tournant capital de la France contemporaine désormais réduite presque à l'hexagone mais qui retrouve la paix, et à l'émergence d'un État indépendant, dont l'évolution ne peut laisser les Français indifférents, tant sont étroites les relations géographiques, historiques et humaines entre la France et l'Algérie. C'est dire qu'à travers ces documents, on entrevoit le bouillonnement d'une explosion vitale, dont on imagine combien il a été difficile aux hommes de la maîtriser.

ANNE LISKENNE, archiviste-paléographe et historienne, est conservateur en chef du Patrimoine à la direction des Archives du ministère des Affaires étrangères et du Développement international.

782200 600570
REPUBLIQUE 0103 HMA 03308253
EA038211 0011L3 A07 7

ecpa ▶ d

AGENCE D'IMAGES
DE LA DÉFENSE



ARMAND COLIN

ANNE LISKENNE
L'Algérie indépendante

ANNE LISKENNE

L'Algérie indépendante

L'ambassade de Jean-Marcel Jeanneney
(juillet 1962-janvier 1963)



PRÉFACE DE JEAN-NOËL JEANNENEY

ARMAND COLIN

L'ascendant incontestable que Ben Bella a sur la population algérienne ne résulte pas de dons oratoires: le discours qu'il a fait en français à la mairie d'Arzew valait mieux par son sérieux et son absence de démagogie que par sa forme, assez lourde et peu propre à déchaîner l'enthousiasme. Je me suis laissé dire que, prononcé en arabe, ce discours n'eût pas été d'une forme meilleure. Cette absence d'éloquence n'est peut-être pas à regretter. Elle conduit à penser que les foules algériennes sont sensibles à autre chose: certainement à l'ancienneté du rôle de Ben Bella dans la lutte pour l'indépendance, mais aussi à un certain charme qui se dégage incontestablement de sa personne.

(Collection des télégrammes)

Document 10 **Intervention de l'ambassadeur** **auprès de l'Exécutif provisoire** **contre les violences subies par les Européens** **et les harkis (19/09/1962)**

La veille de l'élection de l'Assemblée nationale et du passage des pouvoirs de l'Exécutif provisoire au gouvernement élu, Jean-Marcel Jeanneney adresse au président Farès une lettre essentielle¹³⁷ qui réunit tous les motifs de plainte des autorités françaises au sujet des exactions commises en Algérie à la fois contre les personnes, Français, Européens et harkis et les biens privés. Elle met en lumière la faiblesse des structures administratives, policières ou judiciaires de l'Algérie nouvelle et celle de l'autorité des préfets. Elle se nourrit des rapports des consuls sans pour autant pouvoir présenter toujours de chiffres précis. La mise en place progressive du réseau consulaire et le départ des forces de gendarmerie peuvent expliquer la difficulté d'établir des statistiques. Mais la situation réelle des personnes est connue et elle est choquante. En France, Louis Joxe est vivement attaqué par la presse et certains députés de l'Assemblée nationale sur cette question: que fait la France pour protéger ses ressur-

137. La minute conservée dans les archives de l'ambassade au CADN (cote 21PO) compte 21 pages.

tissants¹³⁸? L'ambassadeur s'emploie à faire la liste précise des atteintes aux individus et aux biens pour réclamer des sanctions et des mesures de prévention.

Rocher-Noir, le 19 septembre 1962

[à] Monsieur Abderrahmane Farès,
président de l'Exécutif provisoire de l'État algérien
Rocher-Noir

Monsieur le Président,

À la veille de la réunion de l'Assemblée nationale qui doit désigner le gouvernement provisoire algérien, je crois nécessaire d'appeler votre attention sur une série de faits qui se sont produits depuis le 1^{er} juillet et constituent des violations graves des accords d'Évian.

Je suis pleinement conscient des difficultés qu'a traversées l'Algérie au cours des deux derniers mois, et je n'ignore pas non plus les efforts que vous-même et vos collègues de l'Exécutif provisoire n'avez cessé de déployer pour en limiter les conséquences.

Il est toutefois de mon devoir, au terme de cette période transitoire qui s'achève, de relever les violations répétées dont les accords du 19 mars ont été l'objet, du fait de l'Algérie. Je voudrais que vous y voyiez la preuve de l'importance que mon Gouvernement attache à ces Accords et de sa préoccupation de les voir appliqués par les deux parties.

Je relèverai successivement:

- les exactions contre les personnes appartenant à la colonie française;
- les exactions contre les biens;
- les entraves à la circulation des personnes et des biens;
- les taxations abusives.

138. Le député indépendant de Seine-et-Oise Lefèvre d'Ormesson compare à ce propos les accords d'Évian à des «chiffons de papier» (cité par E. Kocher-Marboeuf, *Le Patricien et le Général*, op. cit., p. 497).

Je terminerai en évoquant le cas particulièrement douloureux des représailles exercées contre les Algériens ayant servi dans l'armée française ou ayant exercé des fonctions dans l'administration française.

1. Exactions contre les personnes appartenant à la colonie française

Entre le 1^{er} juillet et le 10 septembre 1962, et compte tenu uniquement des cas signalés à cette ambassade, 1 337 Français ont été enlevés en Algérie.

Il est à craindre, malheureusement, que beaucoup d'entre eux n'aient été assassinés. 42 victimes seulement ont pu être identifiées; mais le meurtre d'un beaucoup plus grand nombre ne fait aucun doute. Ces assassinats ne peuvent être justifiés par aucune considération d'ordre politique; ceux qui en sont responsables doivent être traités comme des criminels. Leurs actes constituent, sous la forme la plus grave, une violation capitale des accords d'Évian.

255 des personnes enlevées ont été libérées. Leur mort ne cause plus d'inquiétude, mais leur arrestation arbitraire, leur détention irrégulière et pour beaucoup d'elles, les mauvais traitements qu'elles ont subis, sont des faits d'une réelle gravité qui appellent réparation et doivent entraîner le châtement des coupables.

Il reste à ce jour 1 030 disparus dont on est sans nouvelles. Je veux croire que certains sont encore en vie. On m'a signalé que des Européens seraient détenus dans des camps, notamment dans la région d'Orléansville et dans la Mitidja. Tout doit être mis en œuvre pour retrouver la trace de toutes les personnes disparues, pour localiser les lieux où certaines seraient encore détenues et libérer les malheureux qui s'y trouvent.

La remise récente au consul général d'Alger d'un certain nombre de Français illégalement détenus témoigne de la volonté des dirigeants algériens de mettre fin à une situation gravement préoccupante. Je compte que la recherche systématique des Français disparus

va s'intensifier et que tous ceux qui sont encore détenus seront remis dans le plus bref délai aux autorités consulaires françaises.

Les membres de la colonie française ont été victimes, d'autre part, de brutalités et de mauvais traitements contre lesquels je dois également protester. Je tiens à mentionner plus particulièrement les viols parfois suivis d'assassinats qui paraissent se multiplier ces derniers jours. Dans plusieurs cas des témoignages sûrs ont permis d'établir qu'ils étaient le fait de militaires en uniforme. Ces derniers n'ont, à ma connaissance, jamais été sanctionnés ni même sérieusement recherchés.

On assiste enfin, plus particulièrement à Alger, à des « arrestations » de ressortissants français effectuées par des civils sans mandat, parfois accompagnés d'un agent de la force publique. Bien que les personnes arrêtées soient généralement conduites au commissariat central, où elles sont d'ailleurs détenues dans des conditions irrégulières, ces prétendues « arrestations » ne peuvent être considérées que comme des actes contraires à la loi.

Responsable des intérêts matériels et moraux de la colonie française, je demande avec insistance que les arrestations que l'autorité algérienne croira devoir ordonner, soient effectuées conformément aux règles de procédure en vigueur, et que les autorités consulaires françaises en soient immédiatement informées, selon l'usage observé dans les relations internationales.

2. Exactions contre les biens

Il est impossible de relever toutes les exactions contre les biens appartenant à des membres de la colonie française, tant elles sont multiples et variées.

Il faut, du moins, rappeler les plus graves :

- pillages,
- vols,
- réquisitions abusives.

Les pillages ont été commis surtout dans les campagnes et les petites villes de l'intérieur. À Oran également, de nombreux appartements ont été pillés et saccagés dans les premiers jours de juillet. On pourrait ranger aussi parmi les actes de pillage, les innombrables occupations de locaux à usage professionnel ou d'habitation, mais ces méfaits, commis généralement sous le couvert de prétendues « réquisitions », seront classés sous cette rubrique.

Le pillage des récoltes a revêtu une ampleur particulière, qu'il ait été commis par les troupes de l'ALN elles-mêmes, ou par des tiers agissant sous sa protection. Le sud et l'est-Constantinois, la région de Sidi-Bel-Abbès et surtout l'Algérois, ont été particulièrement touchés.

À Témès, les vendanges ont été entièrement pillées. À Orléansville, le pillage a été à ce point général que peu d'exploitations appartenant à des Français ont été épargnées. Dans le Sahel d'Alger, les moissons ont été faites, dans la majorité des cas, par des tiers, souvent dirigés par des éléments de l'UGTA. Au mois d'août seulement, et dans cette même région, 50 000 quintaux de raisins cueillis sur des terres appartenant à des Français ont été confisqués et vendus sur le marché de l'ALN.

L'appropriation des récoltes par des individus sans titre a d'ailleurs des conséquences graves pour l'économie algérienne. Les négociants en gros ne peuvent les acheter sans tomber sous le coup de la loi en tant que receleurs et les récoltes risquent d'être perdues. Le cas se pose dès maintenant pour la vendange ; il en sera de même prochainement pour les agrumes.

Les pillages ont pris parfois le caractère particulièrement odieux de profanations. Les églises de Nédroma, de Loverde (arrondissement de Médéa), de Reibell (arrondissement de Paul Cazelles) ont été dévastées et les objets de culte dispersés.

Les cimetières de Mansourah, du Kouif, de Nédroma, de Ben Chicao, ont été saccagés dans des conditions particulièrement révoltantes.

Dans de nombreuses villes enfin, les monuments aux morts ont été détruits ou ont été l'objet de tentatives de destruction. Des statues ont été brisées ou renversées.

Des vols accompagnent généralement les exactions de toute nature : réquisitions, abus à l'occasion de contrôles routiers, etc. Il est donc impossible de les chiffrer, même approximativement ; ils se comptent en tout cas par milliers et les objets volés n'ont pu, dans la quasi-totalité des cas, être récupérés.

L'exemple le plus frappant est celui des vols de voitures. Aucune statistique précise n'a pu être établie à ce jour mais les plaintes déposées auprès de nos consulats se montent à plusieurs centaines. À Alger seulement et pour la période allant du 5 juillet au 30 août, 389 véhicules automobiles ont été volés. Il y a peu de temps, à Oran, des ATO¹³⁹ ont dérobé en plein jour cinq voitures en stationnement dans une rue de la ville.

Les réquisitions abusives constituent un chapitre particulièrement lourd de ces exactions contre les biens. Elles ont porté un peu partout, et dès les premiers jours de l'Indépendance, sur les propriétés de colons français. Les terres, portant souvent les moissons, les bâtiments d'exploitation et d'habitation, le matériel agricole ont été réquisitionnés par l'ALN, soit pour son compte personnel, soit au profit de tiers. L'absence des propriétaires a servi de prétexte pour justifier ces occupations abusives mais dans bien des cas les colons présents sur leur ferme en ont été en réalité chassés par l'ALN, de même les mandataires que beaucoup d'entre eux avaient désignés avant de partir, ont été évincés au profit d'occupants sans titre.

Dans les villes, et plus particulièrement dans les petits centres, les locaux à usage professionnel, ateliers, fonds de commerce, etc. ont été « réquisitionnés » dans les mêmes conditions arbitraires. Le plus souvent il y a eu occupation de fait, accompagnée d'effraction ; dans

139. Auxiliaires temporaires occasionnels (statut créé au printemps 1962 de volontaires algériens intégrés aux forces de police).

Document 18

Évolution de la situation en Algérie : désorganisation administrative, indiscipline de l'armée nationale populaire, chômage et misère

L'anarchie : ce terme revient souvent sous la plume de Jean-Marcel Jeanneney pour décrire la situation intérieure du pays. Elle touche toutes les strates de la société et toutes les régions faute d'une administration structurée et d'une économie stable. Contemporains du voyage de M. Khemisti à Paris, plusieurs rapports font état de la réalité algérienne la plus alarmante. Le présent compte rendu évoque l'indiscipline des rares corps constitués et la grande pauvreté répandue sur le territoire, en particulier dans le Constantinois. Hervé Bourges qui participe à la vie politique de l'Algérie quelques années comme conseiller technique auprès d'A. Ben Bella, s'en fait l'écho dans ses mémoires : après sept années de guerre « près d'un million de morts laissent un cortège de veuves, de quatre cent mille orphelins ; des frontières marocaine et tunisienne cinq cent mille réfugiés regagnent le territoire national pour y réapprendre à vivre ; deux millions de paysans sortent des camps de regroupements pour aller constater que leurs villages ont été rasés [...]. Dans les agglomérations urbaines se multiplie le nombre des petits cirqueurs, enfants faméliques livrés à la rue. »¹⁸⁰ Mais il évoque aussi avec chaleur les mesures d'urgence adoptées comme les chantiers de construction ouverts à la fin de l'année 1962 dans les bidonvilles d'Alger et d'Oran ou le peuple mobilisé pour le reboisement. Son récit forme un contraste certain avec les sombres comptes rendus de l'ambassade.

Évolution récente de la situation en Algérie

Alger, le 29 novembre 1962

N. ° 945/AP.

Après la crise de l'été dernier, la situation intérieure en Algérie avait paru se stabiliser dans les jours qui suivirent la formation du

180. Hervé Bourges, *L'Algérie à l'épreuve du pouvoir (1962-1967)*, Paris, éd. Bernard Grasset, 1967, 245 p., p. 55.

gouvernement de M. Ben Bella (29 septembre 1962). La première quinzaine d'octobre marqua incontestablement un répit et l'on put espérer, à ce moment-là, une reprise de la vie normale dans l'ensemble du pays.

En réalité, cette amélioration n'a été que passagère et on constate depuis quelques semaines une dégradation en profondeur de la situation intérieure qui est particulièrement inquiétante pour ceux de nos compatriotes qui tentaient de se maintenir dans les campagnes et les petites villes.

Cette détérioration tient à plusieurs causes :

1°) – Désorganisation administrative

L'administration algérienne qui, même au plus fort de la crise des mois de juillet et août, avait vécu encore sur sa lancée, donne des signes d'essoufflement certains.

Les administrations centrales sont les premières touchées, ce qui n'est pas sans inconvénients immédiats quand il s'agit par exemple des services d'ordonnancement qui assurent de plus en plus difficilement le paiement des fonctionnaires. Mais c'est surtout à l'échelon local que le désordre va s'aggravant. Dans les préfectures dont certaines sont depuis longtemps sans titulaire, le départ des derniers cadres français porte un coup sévère au fonctionnement des bureaux. À l'échelon des sous-préfectures, la situation est plus sérieuse encore car le gouvernement algérien a tendance depuis quelque temps, pour pallier le manque de personnel qualifié, à regrouper les agents les plus valables. Les arrondissements sombrent ainsi peu à peu dans la sous-administration : plus on s'éloigne des grandes villes et d'une manière générale, de la côte, plus on retrouve un pays retombant progressivement dans son anarchie ancestrale.

L'insuffisance des services de police et la gendarmerie, encore en voie de formation, a des conséquences directes sur la sécurité. De même, le mauvais fonctionnement de la justice, notamment au niveau des tribunaux d'instance, compromet le maintien de la paix publique.

Nos consuls trouvent de plus en plus, dans leurs démarches visant à assurer la protection de nos ressortissants, des interlocuteurs fuyants et évasifs. On a l'impression que les autorités responsables du maintien de l'ordre ont conscience de leur impuissance et ne cherchent pas, parce qu'elles sont peu confiantes dans leur intervention, à s'attaquer résolument au problème de la sécurité.

Enfin, dans bien des cas, l'administration locale se heurte à des autorités de fait qui contrarient son action et parfois la paralysent complètement.

Le danger d'anarchie et d'émiettement du pouvoir que firent peser sur l'Algérie les bandes armées de l'ALN, a largement disparu, bien qu'il subsiste encore en certains secteurs, mais il renaît sous une forme nouvelle: ce sont aujourd'hui les comités de gestion constitués par les syndicats ou simplement par des meneurs locaux qui font échec à l'autorité légale et l'obligent à composer. La réglementation sur les biens vacants est généralement l'occasion de cette prise en main par des équipes de travailleurs, des entreprises agricoles ou industrielles mais il arrive que des comités de gestion se forment sur des fermes occupées par leur propriétaire ou dans des usines qui marchent normalement sous la direction de leurs cadres habituels¹⁸¹. L'autorité préfectorale essaie, généralement, de canaliser cette pression populaire mais n'y réussit pas toujours. La centrale syndicale elle-même ne coordonne pas les initiatives de ses comités régionaux et locaux et l'on peut dire que si l'UGTA est un facteur de désordre, l'anarchie n'est pas moins grande en son sein.

Parmi les nouvelles autorités de fait qui viennent compliquer souvent la tâche des préfets et sous-préfets, il faut citer aussi les cellules du FLN que le Bureau politique s'emploie depuis deux mois à mettre

181. Initialement l'ordonnance du 7 septembre sur la protection et la gestion des biens vacants paraissait légitime et non contraire aux accords d'Évian. L'utilisation qui en fut faite fut en revanche abusive. On note par exemple qu'à Philippeville, la police afficha des avis de vacance sur des locaux occupés par des Français (Arch. MAE, SEAA, chronos, carton n° 2, note non signée du 22 octobre 1962 au sujet de l'« attitude du gouvernement algérien à l'égard des accords d'Évian »).

en place dans l'intérieur du pays. Il avait dû pourtant dissoudre les « comités de vigilance » créés au mois d'août pour appuyer son action, en raison de leur zèle intempestif. Les comités du parti qui leur succèdent aujourd'hui manifestent souvent la même agitation brouillonne et désordonnée. Il se crée ainsi une sorte d'administration parallèle constituée par les organes du parti, selon la tradition des pays totalitaires. Mais ce parti n'a encore ni structures, ni cadres, ni liaisons et dans l'immédiat, il ne fait qu'ajouter à la confusion et gêner les premiers pas d'une administration naissante.

2°) – Indiscipline de l'ANP

La reconversion de l'ALN qui fit tant parler d'elle au cours de la crise de l'été dernier, est officiellement une opération réussie, mais la présence de l'armée nationale populaire (nouvelle appellation de l'ALN) pose en de nombreux endroits, de sérieux problèmes.

Le wilayisme a à peu près disparu et c'est paradoxalement là où il subsiste sous la forme la plus nette, c'est-à-dire en Kabylie, où la wilaya III a gardé son autonomie, que l'administration locale et l'armée, attachées l'une et l'autre à sauvegarder leur particularisme, cohabitent apparemment dans les meilleures conditions (mais le sous-préfet de Fort-National a été assassiné récemment et celui de Bouira a abandonné son poste pour se réfugier en France).

Les difficultés entre l'ANP et l'administration préfectorale restent grandes en revanche dans de nombreuses régions: Constantinois, régions de Bône, de Tlemcen, hauts plateaux de l'Algérois et de l'Oranie, enfin dans tout le domaine de l'ancienne wilaya VI (Sahara occidental). Les officiers subalternes s'érigent un peu partout en potentats locaux, bafouant ouvertement l'autorité des sous-préfets et des maires. L'indiscipline s'étend parfois jusque dans les rangs des soldats et à Constantine même de nombreuses exactions ont été commises ces derniers temps par des militaires en uniforme, agissant par petites bandes, sans que leurs chefs soient en mesure de les en empêcher.